

E

ditorial

Le numéro de décembre 2001 de la Revue est consacré à des sujets nombreux et variés, qui sont présentés sous forme d'articles, de textes ou de documents d'information. Toutes les contributions ont un point commun: elles développent un thème lié à l'actualité de l'action humanitaire. En outre, ce numéro rend compte des décisions prises par le Conseil des Délégués, qui s'est tenu à Genève en novembre 2001. Cette instance, qui réunit les représentants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de la Fédération internationale et du CICR, est appelée à se prononcer sur des points de doctrine ou des sujets présentant un intérêt pour l'ensemble du Mouvement.

Plusieurs articles portent la signature de collaborateurs du CICR. La rédaction est heureuse de constater que la Revue est, de plus en plus, un vecteur qui permet de faire connaître au public le fruit des réflexions qui sont menées au sein du CICR sur des sujets importants non seulement pour l'action de l'institution et mais encore pour l'avenir de l'effort humanitaire. D'autres contributions sont le fait d'auteurs aux qualifications diverses, par exemple un juriste expert en matière de défense et un médecin engagé dans une action de santé publique en Colombie.

Le souci d'être proche de l'actualité n'exclut pas une certaine distance à l'égard des conflits en cours. C'est ainsi que ce numéro ne contient aucune réflexion sur le conflit armé qu'ont déclenché les événements du 11 septembre 2001 et qui sévit en Afghanistan au moment de rédiger cette préface. Il est encore trop tôt pour en tirer des conclusions pour la politique humanitaire car, en ce moment, l'action en

faveur des victimes est une priorité absolue. Deux déclarations publiées par le CICR suffisent pour le moment. Dans sa communication à la presse du 21 septembre, le CICR déplore « la négation même des principes les plus élémentaires d'humanité » que constituent les attentats du 11 septembre 2001. Il rappelle que « quelles que soient les raisons de cette violence armée, ses seuls critères [sont] humanitaires, à savoir aider les populations à rester en vie et à conserver une certaine dignité ». Dans sa seconde déclaration, le CICR réitère sa préoccupation quant aux conséquences humanitaires du conflit armé en Afghanistan et rappelle à toutes les parties au conflit l'obligation qui leur incombe de respecter et de faire respecter le droit international humanitaire en toutes circonstances. Le CICR réagit de cette façon chaque fois qu'éclate un conflit armé.

★ ★ ★ ★ ★

Ce numéro de la Revue est le dernier préparé par celui qui en est le rédacteur depuis 1996. Tout au long des six dernières années, il s'est efforcé, à travers chaque numéro, de « favoriser la réflexion sur la politique, l'action et le droit international humanitaires et, en même temps, renforcer le dialogue entre le CICR et les autres institutions ou personnes intéressées par l'humanitaire » (dans les termes de la mission de la Revue). Organe d'information de et pour la Croix-Rouge depuis 1859, la Revue s'est transformée, au cours de ces six années, en publication à caractère académique qui s'adresse à un large éventail de publics intéressés par les différentes facettes de la cause humanitaire. Le rédacteur sortant adresse à son successeur tous ses vœux de succès dans la course vers l'excellence.

LA REVUE